

Objet : Délégation de fonctions à Julien Donzel, conseiller délégué chargé du développement de la politique touristique et de l'aérodrome

Le président de la Communauté d'agglomération Grand Chambéry,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté d'agglomération, il convient de donner délégation aux membres du Bureau,

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer aux vice-présidents l'exercice d'une partie de ses fonctions et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du Bureau,

Vu le procès-verbal relatif à l'élection du président et des vice-présidents de Grand Chambéry du 9 avril 2026,

Vu le procès-verbal relatif à l'élection des autres membres du Bureau de Grand Chambéry du 23 avril 2026,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

ARRETE

Article 1 : les fonctions relatives au développement de la politique touristique et à l'aérodrome sont déléguées, sous la surveillance et la responsabilité du président, pour la durée du mandat 2026-2032, à Julien Donzel, conseiller délégué auprès de :

- en matière de politique touristique : Damien Regairaz, vice-président chargé du tourisme, de la ruralité, de l'agriculture et du rayonnement de l'agglomération,
- en matière d'aérodrome : Alexandre Gennaro, vice-président chargé des grands équipements et des relations avec les clubs sportifs,

Article 2 : la délégation recouvre l'appui aux vice-présidents mentionnés à l'article 1 dans la limite des fonctions mentionnées à l'article 1, notamment :

- en matière de politique touristique :
 - o la participation à l'élaboration et la mise en œuvre du schéma de développement et de diversification touristiques et des schémas d'aménagement y afférents,
 - o les relations avec les partenaires touristiques de la Communauté d'agglomération,
 - o le lien avec les communes pour la mise en œuvre de projets touristiques,
- en matière d'aérodrome :
 - o la gestion de l'aérodrome de Challes-les-Eaux,
 - o le lien avec les communes d'implantation de l'aérodrome,
 - o les relations avec les utilisateurs de l'aérodrome,

Article 3 : la délégation emporte signature :

- des pièces et actes engageants juridiquement relatifs aux domaines mentionnés à l'article 2, en cas d'absence ou d'empêchement des vice-présidents mentionnés à l'article 1,
- des pièces et actes non engageants juridiquement relatifs aux domaines mentionnés à l'article 2,

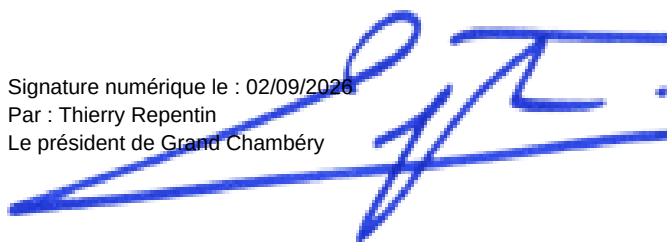
GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Article 4 : le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et fera l'objet des mesures de publicité prévues par les lois et règlements en vigueur.

Fait à Chambéry,

Signature numérique le : 02/09/2026
Par : Thierry Repentin
Le président de Grand Chambéry

A stylized handwritten signature in blue ink, likely belonging to Thierry Repentin, the President of Grand Chambéry. The signature is fluid and cursive, with a prominent horizontal stroke at the end.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Arrêté du Président I-Parapheur (Réglementaire)

Numéro attribué à l'acte :

2026-107A

Objet de l'acte :

Délégation de fonctions à Julien Donzel, conseiller délégué chargé du développement de la politique touristique et de l'aérodrome

Classification Préfecture :

5 - Institutions et vie politique 4 - Delegation de fonctions 2 - Délégation de fonctions à un élu 2 - Autres délégations

Date de l'acte :

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20260902-lmc1H35921H1-AR

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H35921H1

Date de transmission en Préfecture :

04 septembre 2026

Date de réception en Préfecture :

04 septembre 2026

Date de publication sur le site internet:

vendredi 04 septembre 2026